



COMPAGNIE D'ARCHERS DU PAYS HOUDANAIS

BULLETIN D'INSCRIPTION AU TIR A L'ARC 2020/2021

Age minimum : 11 ans (né avant le 01/01/2010)

Espace réservé à l'administration

A renseigner très lisiblement et à remettre accompagné du certificat médical (ou questionnaire santé si besoin), du paiement et des règles de sécurité et comportementales à la pratique du tir à l'arc signées

Attention, document Recto/verso

Civilité : Prénom :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Nationalité(s) :

Date de naissance : Ville de naissance :

Département de naissance : Pays de naissance :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone Fixe : Mobile :

Mobile Mère : Mobile Père :

Je souhaite être intégré au groupe WHATSAPP

Adresse de messagerie : @

Je souhaite recevoir Les informations relatives au fonctionnement de la compagnie

Les information relatives aux compétitions

Date du certificat médical : (Aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition)

Licence : Catégorie : Type d'arc :

Tarif à l'année (Chèques Vacances et Chèques Sport ne sont plus acceptés):

CCPH : Adulte 140€ - Jeune (après le 01/01/2001) : 95€ - Formule familiale(1) : 210€ - Formule couple(2) : 260€

Hors CCPH : Adulte 165€ - Jeune (après le 01/01/2001) : 115€ - Formule familiale(1) : 230€ - Formule couple(2) : 260€

(1) Formule familiale : 1 adulte + 1 jeune - (2) couple vivant sous le même toit

Découverte (à partir du 1er mars 2021) : 70€ (CCPH) et 80€ (hors CCPH) Seconde compagnie : 75€

Règlement: Chèque N° : Banque :

Espèces :

TSVP

1/2



Autorisation des parents pour les mineurs:

- L'archer mineur (de -15ans) doit être accompagné à l'entraînement par un parent ou un adulte désigné. Il doit être confié à un responsable du club sur
- L'adhérent mineur de +15 ans ne sera autorisé à quitter seul le lieu d'entraînement qu'avec l'autorisation des parents.

· Je soussigné

(*père, mère, tuteur + nom prénom)

autorise

à se rendre ou à quitter seul la salle ou le terrain d'entraînement .

Le :

Signature

Droit à l'image dans le cadre de l'association :

Les photos réalisées dans le cadre des cours, des compétitions et autres événement organisés par la compagnie peuvent être publiées sur le site internet de la compagnie. Les noms ne sont pas cités dans les légendes des illustrations.

J'autorise la CAPH à publier sur le site internet des photos de moi et ou de mon enfant

Je n'autorise pas la CAPH à publier sur le site internet des photos de moi et ou de mon enfant

Informations sur les inscriptions:

Les dossiers d'inscriptions ne sont validés qu'après remise:

- De la présente fiche de réinscription renseignée et signée.
- **Du certificat médical de - 2 mois (renouvellement avec certificat médical de + 3 ans) ou du questionnaire de santé (renouvellements avec certificat médical de - 3 ans)**
- Du règlement de la cotisation en espèce ou par chèque bancaire à l'ordre de CAPH
- D'un chèque de caution de 200€ ou 450€ (non encaissé) dans le cas de prêt d'un arc (initiation ou compétition)

Remarque: les frais de cotisation incluent (sauf seconde compagnie) la licence fédérale, l'assurance responsabilité civile individuelle, la cotisation à l'association, la fourniture d'un tee-shirt du club pour les nouveaux inscrits lors de la participation au premier concours, les distinctions de progression, les frais d'engagement aux concours.

Créneau souhaité (sous réserve de disponibilité)

La liste des créneaux est disponible sur la fiche d'information

Choix 1

Choix 2

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club (disponible sur demande et affiché en salle), des règles de sécurité et comportementales à la pratique du tir à l'arc et des conditions particulières de prêts du matériel le cas échéant (arc et accessoires)

Date :

Signature de l'archer ou du parent responsable